

PRIVILÉGIÉ ET CONFIDENTIEL

Code de conduite de Snap

Applicable dans l'ensemble de l'Union européenne et de l'Espace économique européen
en vertu de *la loi néerlandaise sur les médias, la mise en œuvre de la directive sur les services de
médias audiovisuels*



Mars 2025

Table des matières

Avant-propos.....	3
1. Introduction.....	3
2. Protection des mineurs.....	4
2.1 Objectif.....	4
2.2 Mesures	4
2.3 Mesures de surveillance et d'évaluation	6
3. Protection du public général contre l'incitation à la violence et à la haine envers des groupes spécifiques et les infractions concernant la pédopornographie, le terrorisme, le racisme et la xénophobie.....	8
3.1 Objectif.....	9
3.2 Mesures	9
3.3 Mesures de surveillance et d'évaluation	12
4. Restrictions de la publicité.....	13
4.1 Objectif.....	13
4.2 Mesures	13
4.3 Mesures de surveillance et d'évaluation	14
5. Mesures appropriées.....	15
6. Mesures de supervision et audits.....	20
Cadre de gestion des risques de la plateforme	20
Fonction de conformité interne et audits.....	20
7. Supervision et application du Code de conduite de Snap.....	20

Avant-propos

Chez Snap, nous offrons à chacun la possibilité de communiquer plus facilement, de vivre l'instant présent et de découvrir le monde tout en s'amusant.

Nos plateformes de partage de vidéos, qui font l'objet du présent code de conduite, font partie de Snapchat, une application destinée aux personnes âgées de 13 ans et plus, qui l'utilisent principalement pour parler avec leurs amis-es proches, de la même manière qu'elles interagissent dans la vie réelle.

Malgré le développement de Snap et les nouvelles opportunités et défis auxquels nous sommes confrontés, nous restons ancrés dans la bienveillance. Nos ingénieurs, designers, responsables produits et autres membres de l'équipe conçoivent nos produits et services dans le but de répondre aux besoins des utilisateurs. Le bien-être de la communauté guide nos décisions, ce qui génère à long terme davantage de valeur pour notre entreprise.¹

1. Introduction

Le présent Code de conduite (« Code ») a pour objectif de décrire la manière dont Snap se conforme à ses obligations en vertu de la Loi néerlandaise sur les médias (« DMA ») et de la Directive (UE) 2010/13 (telle que modifiée par la Directive (UE) 2018/1808, dite « Directive sur les services de médias audiovisuels » ou « SMA »). Ce Code s'applique dans l'ensemble de l'Union européenne ainsi que dans l'Espace économique européen. Snap est un fournisseur de « service de plate-forme de partage vidéo » (« VSP ») en vertu de l'article 1(1)(aa) de la SMA.

Conformément à l'article 3a.3(1) de la DMA et aux articles 28b(1) et (2) de la directive SMA, les objectifs de Snap dans le cadre de ce Code sont de prendre les mesures appropriées pour :

- protéger les mineurs de l'UE contre les programmes, les vidéos générées par les utilisateurs et les communications commerciales audiovisuelles sur notre plateforme de partage de vidéos qui pourraient nuire à leur développement physique, mental ou moral ;
- protéger le grand public dans l'UE contre les programmes, les vidéos générées par les utilisateurs et les communications commerciales audiovisuelles sur notre plateforme de partage de vidéos contenant :
 - l'incitation à la violence ou à la haine dirigée contre un groupe de personnes ou un membre d'un groupe fondée sur l'un des motifs mentionnés à l'article 21 de la Charte ;
 - Les contenus dont la diffusion constitue une activité qui constitue une infraction pénale en vertu du droit de l'Union, à savoir la provocation publique à commettre une infraction terroriste telle que définie à l'article 5 de la directive (UE) 2017/541, les infractions relatives à la pédopornographie telles que définies à l'article 5, paragraphe 4, de la directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil (*) et les infractions relatives au racisme et à la xénophobie telles que définies à l'article 1 de la décision-cadre 2008/913/JAI.
- se conformer aux exigences énoncées à l'article 9, paragraphe 1, concernant les communications commerciales audiovisuelles accessibles au grand public dans l'UE qui ne sont pas

¹ Consultez notre [rapport Citizen Snap](#) pour plus de détails.

commercialisées, vendues ou organisées par Snap.

Les sections 2, 3 et 4 de ce Code offrent une analyse approfondie de chaque catégorie de contenu concernée : l'importance de la protection des mineurs, la lutte contre les discours de haine, les contenus terroristes, la pornographie enfantine, ainsi que la publicité appropriée en fonction de l'âge et respectueuse des normes. Cela comprend :

- Les sections 2.1, 3.1 et 4.1 qui décrivent nos objectifs
- Les sections 2.2, 3.2 et 4.2 décrivent les mesures que nous prenons conformément à celles recommandées dans l'article 3a.3(2) de la DMA et l'article 28b(3) de la directive SMA, qui comprennent la sécurité dès la conception, la modération proactive du contenu, les ressources de sécurité pour notre communauté et le processus de mise en œuvre.
- Les sections 2.3, 3.3 et 4.3 décrivent nos méthodes d'évaluation pour mesurer si nos objectifs sont atteints.

[La section 5](#) de ce Code fournit un résumé général des mesures que Snap a mises en œuvre, conformément à l'article 3a.3(2) de la DMA et à l'article 28b(3) de la directive SMA. [La section 6](#) décrit nos mesures de supervision et d'audit, conformément à l'article 3a.3(3)(a) de la DMA. [La section 7](#) décrit la manière dont le Code de conduite de Snap est supervisé et appliqué, conformément à l'article 3a.3(3)(a) de la DMA.

2. Protection des mineurs

(Article 28b (1)(a) de la directive SMA)

2.1 Objectif

La priorité de Snap est de protéger la sécurité et le bien-être de nos utilisateurs tout en veillant à ce qu'ils aient une expérience positive en ligne, en particulier nos utilisateurs adolescents âgés de 13 à 17 ans. La confidentialité et la sûreté sont des valeurs clés et sont au cœur de notre proposition de valeur à nos utilisateurs. Sans mesures de prévention des dommages, les mineurs pourraient être exposés à des contenus susceptibles de nuire à leur santé ainsi qu'à leur développement physique, mental et moral.

2.2 Mesures

Afin de prévenir la prolifération de contenus susceptibles de nuire à la santé, au développement physique, mental et moral des mineurs, Snap a mis en place un certain nombre de mesures à l'échelle de la plateforme, détaillées dans la [section 5](#). En plus de ces mesures, Snap a mis en œuvre des mesures spécifiques pour protéger davantage les mineurs contre l'exposition à ce type de contenu :

Snapchat est réservé aux plus de 13 ans

Tout d'abord, les adolescents doivent confirmer qu'ils ont au moins 13 ans pour créer un compte Snapchat. Lorsqu'un compte est identifié comme étant potentiellement créé par un utilisateur mineur, Snap agit rapidement pour procéder à une vérification approfondie du compte et prendre une décision. Si Snap peut raisonnablement déterminer que l'utilisateur a moins de 13 ans, il supprimera et effacera le compte. L'utilisateur peut faire appel de cette mesure d'exécution en contactant notre équipe d'assistance. Vous trouverez plus d'informations sur le processus d'application des règles et d'appel de Snap [ici](#).

Restrictions sur la publication de contenu public

- Nous limitons le mode de publication de vidéos par les adolescents sur notre plateforme de partage de vidéos.
- Nous avons pour objectif de distribuer le contenu créé par des adolescents uniquement aux autres adolescents et de limiter la diffusion à grande échelle afin que les vidéos des adolescents ne soient pas vues par des utilisateur·rices plus âgés.
- De plus, lorsque les jeunes adolescents publient du contenu public sur notre plateforme de partage de vidéos, nous masquons par défaut leur nom par mesure de précaution supplémentaire. Cela réduit la probabilité d'une série de risques, notamment le harcèlement et l'intimidation, ainsi que les effets négatifs sur la santé physique et mentale dus à la pression de publier, ou encore le risque de contacts inappropriés par des adultes mal intentionnés cherchant à se livrer à des activités interdites sur Snapchat (par exemple, l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne).
- Les commentaires sur notre plateforme de partage de vidéos sont modérés automatiquement pour tout langage abusif et peuvent faire l'objet d'un signalement.

Accès au contenu public

- Nos politiques sont rédigées en tenant compte du fait que des personnes dès l'âge de 13 ans peuvent visionner du contenu public, et ce contenu doit être adapté à leur âge. Nous avons mis en place des processus pour modérer le contenu généré par les utilisateurs sur notre plateforme de partage de vidéos qui enfreint nos politiques.
- Les comptes des adolescents sont également restreints dans l'accès au contenu suggestif que certains pourraient juger inapproprié. Nous utilisons une combinaison de révision humaine et d'apprentissage automatique pour étiqueter le contenu public généré par les utilisateur·rices jugé suggestif, afin qu'il ne soit pas éligible à la recommandation sur les comptes d'adolescents de notre plateforme de partage de vidéos.
- Certains de nos partenaires de contenu disposent d'outils leur permettant de rendre leur contenu 18+ à leur discrétion, si le contenu n'est pas approprié pour tous les âges, tout en devant respecter nos politiques concernant les catégories de contenu appropriées sur Snapchat.

Ces mesures réduisent la probabilité que les adolescents publient ou accèdent à du contenu illégal ou violent, ou à du contenu pouvant avoir un impact négatif sur leurs droits, leur sécurité et leur santé via notre plateforme de partage de vidéos.

Ressources de bien-être et de sécurité

Snapchat propose des fonctionnalités de bien-être conçues pour éduquer et responsabiliser les membres de la communauté Snapchat afin qu'ils puissent soutenir leurs amis-es qui pourraient avoir des difficultés avec leur bien-être social ou émotionnel. Ces fonctionnalités comprennent le contenu « [Here for you](#) » que Snap a développé avec des partenaires externes de confiance dans le but d'éduquer les Snapchatters sur l'importance de la santé mentale et les moyens de demander du soutien. Nos [ressources de sécurité](#) adaptées à chaque pays fournissent également aux Snapchatters des informations supplémentaires sur les ressources disponibles dans leur pays. Par exemple, aux Pays-Bas, nous fournissons le numéro de la ligne d'assistance Helpwanted, de la ligne de prévention du suicide 113 Zelfmoordpreventie, de MIND Korrelatie et de Join Us.

Centre parental

Comme décrit dans la [section 5](#), notre outil de supervision parentale intégré à l'application, Centre parental, offre aux parents, tuteurs et autres adultes de confiance une certaine visibilité et contrôle, y compris la possibilité de limiter les contenus sensibles recommandés à leurs ados sur notre plateforme de partage de vidéos. Les parents peuvent également signaler facilement les comptes qui pourraient enfreindre nos règles communautaires et ont accès à des ressources utiles directement dans l'application.

Rapports

Comme expliqué dans la [section 5](#), les adolescents peuvent signaler le contenu illicite via l'application ou via notre site d'assistance Snapchat. Certaines options de signalement ont été adaptées pour protéger les mineurs en particulier. Par exemple, l'option de signalement « Ils ont divulgué / menacent de divulguer mes photos nues » est conçue pour aider les adolescents à mieux comprendre les situations pouvant être signalées.

Application de nos conditions

Nous pensons qu'il est important que nos politiques favorisent une application cohérente et équitable. Pour cette raison, nous prenons en compte une combinaison de facteurs pour déterminer les sanctions appropriées en cas de violation des règles communautaires qui pourraient nuire à la santé, au développement physique, mental et moral des mineurs. Le plus important de ces facteurs est la gravité du préjudice et tout antécédent de violation par le Snapchatter. Nous appliquons un système de violations qui garantit que Snap applique ses politiques de manière cohérente, et d'une manière qui produit un avertissement et une éducation aux utilisateurs qui violent nos règles communautaires. Pour plus d'informations, consultez [la modération, l'application et les appels de Snapchat | Explication des règles communautaires](#).

2.3 Mesures de surveillance et d'évaluation

Nous surveillons et évaluons l'efficacité de nos mesures à l'aide de plusieurs mesures quantitatives et qualitatives.

Mesures de surveillance et d'évaluation quantitatives

Nos mesures de surveillance et d'évaluation quantitatives pour la protection des adolescents qui accèdent à notre plateforme de partage de vidéos comprennent :

(1) Test de prévalence.

- (a) **Surveillance** : le contenu public de notre plateforme de partage de vidéos est quotidiennement évalué de manière aléatoire par une équipe de modérateurs humains. Il s'agit d'un exercice continu visant à évaluer la prévalence d'une gamme de catégories de contenu qui peuvent nuire à la santé, au développement physique, mental et moral des mineurs. Ces catégories comprennent, entre autres, le harcèlement et l'intimidation, l'automutilation et le suicide, l'usurpation d'identité, les armes et la drogue. Le contenu en infraction est enregistré pour évaluation et également envoyé à des équipes spécialisées pour examen et une application des mesures appropriées.
- (b) **Évaluation** : Nous établissons des pourcentages cibles de prévalence des infractions que nous attendons pour le contenu public accessible aux mineurs de l'UE sur notre plateforme

de partage de vidéos : (i) pour chacune de nos catégories de préjudices majeurs et (ii) de manière globale à travers toutes nos catégories de préjudices. Chaque trimestre, nous établissons en interne un rapport fondé sur un échantillon de contenu analysé sur une période de 90 jours, concernant la prévalence des infractions (PVP pour Policy Violating Prevalence), ventilée par catégorie de préjudice, afin d'évaluer si nos objectifs sont atteints.

(2) Contenu suggestif.

- (a) **Surveillance** : Nous évaluons l'ampleur de l'examen du contenu public sur notre plateforme de partage de vidéos, pour nous assurer que tout contenu suggéré n'est pas accessible aux adolescents sur notre plateforme.
- (b) **Évaluation** : Nous établissons des objectifs quantitatifs d'examen pour le contenu public susceptible d'être vu par des mineurs de l'UE sur notre plateforme de partage de vidéos. Chaque trimestre, nous établissons en interne un rapport sur le pourcentage de contenu public sur notre plateforme de partage de vidéos ayant fait l'objet d'un examen, afin d'évaluer si nous atteignons nos objectifs.

(3) Rapports.

- (a) **Surveillance** : Nous vérifions combien de temps il faut pour réexaminer et, si nécessaire, retirer les contenus signalés comme les plus graves, afin de nous assurer qu'ils sont rapidement retirés de l'accès des adolescents sur notre plateforme.
- (b) **Évaluation** : Nous fixons des objectifs pour le temps de traitement entre la réception d'un signalement d'un contenu public sur notre plateforme et sa révision, puis son retrait si le contenu est confirmé comme relevant de nos catégories de préjudices prioritaires. Tous les six mois, nous établissons en interne un rapport sur ce temps médian nécessaire pour chaque catégorie de préjudice prioritaire, afin d'évaluer si nous atteignons nos objectifs

Mesures de surveillance et d'évaluation qualitatives

Nos mesures de surveillance et d'évaluation qualitatives pour la protection des adolescents qui accèdent au contenu public sur notre plateforme de partage de vidéos comprennent :

- (1) **La recherche.** Nous menons des recherches chaque année pour comprendre comment les jeunes adultes se comportent sur toutes les plateformes, services et appareils, et non seulement sur Snapchat. Notre étude phare, l'Indice du bien-être numérique de Snap (DWBI), comprend les points de vue de plus de 6000 adolescents (âgés de 13 à 17 ans) et jeunes adultes (18 à 24 ans), ainsi que de 3000 parents d'adolescents entre 13 et 19 ans en Australie, en France, en Allemagne, en Inde, au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'étude est publiée chaque année lors de la Journée Safer Internet, en février. Notre édition de 2022 ([DWBI](#)) offre une mesure du bien-être psychologique en ligne de la génération Z. Les résultats de cette étude inaugurale ont contribué à éclairer le développement du [Centre parental](#) de Snap. Notre [étude](#) de 2023 comprenait un examen plus approfondi du concept de « sextorsion » (extorsion sexuelle) en ligne chez les adolescents et les jeunes adultes. [Un blog](#) détaillant les résultats de l'étude sur la sextorsion et les actions de plateforme pertinentes de Snap a été publié sur le site de WeProtect Global Alliance. En réponse à l'étude, Snap a publié de nouveaux épisodes de sa [série Safety Snapshot](#) axée sur les risques et les préjudices sexuels, en produisant plus particulièrement un module sur la sextorsion financière.

- (2) **Le Conseil consultatif de sécurité de Snap (« SAB »)**². Le SAB comprend trois membres qui sont de jeunes adultes et des défenseurs des droits des jeunes. Nous avons sélectionné ces membres pour nous assurer que le Conseil ait accès à la « voix » et aux opinions des jeunes, pour nous assurer qu'une partie du Conseil comprend des utilisateurs Snapchat engagés, et pour chercher à équilibrer les points de vue des professionnels avec des perspectives pratiques d'un groupe démographique central de la communauté Snapchat. En plus de la cohorte SAB de Snap, Snap consulte régulièrement un cadre d'environ 40 experts en sécurité originaires du monde entier. Ce groupe a fourni des retours essentiels avant le lancement de Centre parental, dont les suggestions ont été intégrées dans les fonctionnalités finales du Centre parental et dans les mises à jour suivantes. Les membres de ce groupe ont également été consultés avant l'ajout des contrôles de contenu au Centre parental début 2023.
- (3) **Conseil pour le bien-être numérique.** Nous apprécions la participation et les opinions de nos utilisateurs adolescents. Notre [Conseil pour le bien-être numérique](#) est un programme destiné à des adolescents sélectionnés âgés de 13 à 16 ans, qui se réunissent régulièrement pour partager leurs idées afin de faire de Snapchat un endroit plus sûr, plus sain et plus agréable pour la créativité et les échanges avec leurs amis.
- (4) **Fonction de conformité interne de Snap.** Comme expliqué dans la section 6, la fonction de conformité interne de Snap se réunit chaque mois pour superviser et surveiller les contrôles pertinents liés à la protection des mineurs.

3. Protection du public général contre l'incitation à la violence et à la haine envers des groupes spécifiques et les infractions concernant la pédopornographie, le terrorisme, le racisme et la xénophobie

(Article 28b(1)(b), de la SMA et Article 28b(1)(c) de la directive SMA)

² Le Conseil consultatif de sécurité (SAB) représente des membres provenant de diverses géographies, disciplines liées à la sécurité et domaines de spécialités. Le SAB a été créé pour éduquer, remettre en question, soumettre des problématiques et conseiller Snap sur la meilleure manière d'assurer la sécurité de la communauté Snapchat tout en équilibrant l'impact des dangers en ligne qui dominent le paysage extérieur. Le SAB fournit des retours sur les nouveaux produits, fonctionnalités, politiques et initiatives avant leur lancement ou diffusion, lorsque nécessaire. Le SAB se réunit trois fois par an.

3.1 Objectif

Dans le cadre d'objectifs plus vastes externes à ce code, Snap s'engage à protéger le public général contre les trois catégories identifiées aux articles 28b(1)(b) et (b) de la directive SMA :

- Les images d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants (IEASE), qui est un crime particulièrement grave portant atteinte aux droits des enfants et ayant des conséquences néfastes à long terme pour ses victimes.³
- Le contenu terroriste, y compris l'incitation à commettre une infraction terroriste et l'utilisation pour la radicalisation, le recrutement, la diffusion de propagande, la communication et la mobilisation en lien avec le terrorisme, considéré comme un risque grave pour les citoyens et pour la société en général⁴.
- Les discours de haine, qui peuvent prendre de nombreuses formes dangereuses et se diffuser très rapidement et largement sur Internet, y compris sur les plateformes de partage de vidéos.

Sans mesures de protection du public, nous reconnaissons que les contenus relatifs à l'exploitation et à l'abus sexuels d'enfants (CSEAI), au terrorisme et aux discours de haine pourraient être accessibles au grand public dans l'UE sur la plateforme de partage de vidéos de Snap. Nous avons donc mis en place les mesures ci-dessous pour atteindre notre objectif.

3.2 Mesures

Pour protéger le public contre les contenus relatifs à l'exploitation et à l'abus sexuels d'enfants (CSEAI), au terrorisme et aux discours de haine :

- Snap a mis en place un certain nombre de mesures à l'échelle de la plateforme, qui sont décrites dans la [Section 5](#). En particulier :
 - Les conditions d'utilisation de Snap interdisent les contenus nuisibles, y compris les contenus liés à l'exploitation et à l'abus sexuel d'enfants (CSEAI), au terrorisme et à la haine.
 - Le contenu public sur notre plateforme de partage de vidéos passe par une modération automatique et/ou une révision humaine avant d'être éligible pour une large distribution, et Snap prend des mesures pour s'assurer que le contenu ne devienne pas viral sans avoir été soumis à une révision humaine. Notre équipe de modération mondiale suit une formation et nous considérons tous les membres de l'équipe qui sont en première ligne pour examiner et modérer le contenu sur Snapchat comme des intervenants numériques, dont le bien-être est une priorité. Par exemple, les modérateurs peuvent choisir de se retirer d'un flux de travail s'ils ne se sentent plus à l'aise avec le contenu.
 - L'approche de Snap en matière de confidentialité et de sécurité dès la conception vise à réduire la probabilité de contenu nuisible sur Snapchat. Par exemple, le contenu public sur Snapchat est généralement éphémère et Snapchat ne propose pas de fil d'actualités ouvert où des éditeurs ou des individus non vérifiés auraient l'opportunité de diffuser du contenu nuisible.

³ Commission européenne, Stratégie de l'UE pour une lutte plus efficace contre les abus sexuels sur enfants (COM(2020)607 final), url, 24 juillet 2020 ; Conseil de l'Europe, Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, url, mise à jour octobre 2016.

⁴ Commission européenne, Contenu terroriste en ligne, [url](#).

- Notre outil de signalement intégré permet aux Snapchatters de signaler directement le CSEAI, le contenu de terrorisme, les discours de haine et les activités soutenant le terrorisme ou l'extrémisme violent.
- Le programme Lanceur d'alerte de Snap aide les organisations à but non lucratif, les organisations non gouvernementales (ONG), certaines agences gouvernementales et les partenaires de sécurité à soutenir la communauté Snapchat en utilisant un canal spécial pour signaler le contenu qui enfreint les directives communautaires de Snapchat. En plus de fournir un canal de signalement spécifique, le programme Lanceur d'alerte nous permet également d'établir des relations solides avec les lanceurs d'alertes. Snap met à profit sa relation étroite avec les lanceurs d'alerte de confiance pour fournir des mises à jour sur la sécurité des produits, encourager la promotion de nos outils de sécurité et fournir des ressources de sécurité (comme des liens vers notre [Centre de sécurité](#)).
- Comme l'explique la [section 5](#), les Snapchatters peuvent nous signaler tout contenu grâce aux options de signalement intégrées à l'application et n'importe qui peut soumettre un signalement via le site d'assistance Snapchat. Les signalements sont examinés par notre équipe opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et le contenu ou les comptes en infraction font l'objet de mesures d'application comme décrit ci-dessous. Nous nous efforçons d'examiner les signalements des utilisateurs et d'y répondre dès que possible, et nous informons l'utilisateur auteur du signalement de toute action prise suite au signalement.
- En plus des mesures à l'échelle de la plateforme mentionnées ci-dessus, Snap a mis en œuvre un certain nombre de mesures spécifiques :
 - Pour le contenu CSEAI :
 - En utilisant Snapchat, les Snapchatters acceptent explicitement, conformément à nos conditions d'utilisation, de ne pas publier, enregistrer, envoyer, transmettre, distribuer ou solliciter des photos nues ou du contenu explicitement sexuel impliquant toute personne de moins de 18 ans (y compris l'envoi ou la sauvegarde de ces images).
 - Snap procède à un balayage proactif du contenu téléchargé sur Snapchat en le comparant à des listes de hachage de CSEAI connus à l'aide de PhotoDNA et de Google CSAI Match.
 - Nos [ressources de sécurité adaptées à chaque pays](#) fournissent aux Snapchatters des informations supplémentaires sur les ressources disponibles dans leur pays. Par exemple, aux Pays-Bas, nous fournissons une ligne d'assistance nationale pour les comportements en ligne non désirés tels que l'exploitation sexuelle des mineurs.
 - Notre [série Safety Snapshot](#) se concentre sur les risques et les préjudices sexuels, en produisant plus particulièrement un module sur la sextorsion financière.
 - Snap entretient des relations solides avec des lanceurs d'alerte afin de porter ces types de préjudices, ainsi que d'autres, à l'attention de nos équipes en charge de la confiance et de la sécurité et de recueillir des retours sur nos services.
 - Pour le contenu relatif aux discours de haine :

- Nous collaborons avec des experts en la matière, tels que Saferinternet.at en Autriche, Licra en France ou Hate Aid en Allemagne, parmi d'autres, pour aider à identifier les discours de haine. De plus, nous avons élargi notre définition du discours de haine dans nos [règles communautaires](#), en incluant à la fois les discours illégaux et ceux qui, bien que légaux, sont nuisibles. Ainsi, la définition du discours de haine de Snap est plus inclusive que la définition légale du discours de haine selon la SMA, car Snap souhaite également lutter contre les discours nuisibles (mais) légaux.
- Nos [ressources de sécurité](#) adaptées à chaque pays fournissent également aux Snapchatters des informations supplémentaires sur les ressources disponibles dans leur pays. Nous fournissons également accès aux adolescents à des [ressources de sécurité](#). Par exemple, aux Pays-Bas, nous fournissons l'accès à Helpwanted, la ligne d'assistance nationale permettant aux Snapchatters de signaler des textes, images ou vidéos qui pourraient être offensants pour certains groupes.

Application de nos conditions

Lorsque Snap prend connaissance de la présence de contenu CSEAI, de terrorisme ou de discours de haine sur sa plateforme de partage de vidéos, Snap dispose d'équipes en place pour prendre les mesures d'action appropriées :

- Dans le cas où le contenu CSEAI est confirmé par nos équipes, nous supprimons le contenu, prenons les mesures d'application appropriées contre le compte, et signalons le contenu au National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC). Notre [explicatif sur le contenu sexuel | Règles communautaires](#) explique ce qui est couvert par le CSEAI et fournit plus de détails sur notre approche de l'application des règles concernant le CSEI.
- Notre [explicatif sur le contenu haineux, le terrorisme et l'extrémisme violent | Règles communautaires](#) explique ce qui est couvert par le contenu terroriste et fournit plus de détails sur notre approche de l'application des règles concernant le contenu terroriste. Lorsqu'un contenu terroriste est confirmé par nos équipes, Snap supprime le contenu, désactive les comptes et signale aux autorités compétentes, le cas échéant.
- Dans le cas de contenu haineux confirmé par nos équipes, nous supprimons le contenu et les utilisateurs qui enfreignent de manière répétée ou flagrante verront l'accès à leur compte bloqué. Par exemple, si un utilisateur ignore l'avertissement intégré concernant un discours de haine et persiste à enfreindre notre politique, nous prendrons des mesures au niveau du compte ; ou, si le contenu haineux inclut une menace spécifique de violence imminente, la gravité de l'infraction justifiera une action au niveau du compte dès la première infraction. Comme mesure supplémentaire, nous encourageons les Snapchatters à bloquer tout utilisateur qui les met en danger ou les met mal à l'aise. Notre [explicatif sur le contenu haineux, le terrorisme et l'extrémisme violent | Règles communautaires](#) explique ce qui est couvert par le contenu haineux et fournit plus de détails sur notre approche de l'application des règles concernant le contenu haineux.

3.3 Mesures de surveillance et d'évaluation

Nous surveillons et évaluons l'efficacité de nos mesures pour protéger le grand public contre les contenus publics de CSEAI, de terrorisme et de discours de haine sur notre plateforme de partage de vidéos à l'aide de plusieurs mesures quantitatives et qualitatives.

Nos mesures quantitatives de surveillance et d'évaluation sont les suivantes :

(1) Test de prévalence.

- (a) **Surveillance** : Comme mentionné ci-dessus, chaque jour, un échantillon aléatoire de contenu public sur notre plateforme de partage de vidéos est examiné par une équipe de modérateurs humains. Il s'agit d'un exercice continu visant à évaluer la prévalence du contenu lié à la CSEAI, au terrorisme et aux discours de haine. Le contenu en infraction est enregistré pour évaluation et également envoyé à des équipes spécialisées pour examen et une application des mesures appropriées.
- (b) **Évaluation** : Nous définissons des pourcentages cibles de prévalence des infractions que nous attendons pour le contenu public accessible au grand public sur notre plateforme de partage de vidéos concernant le contenu lié à la CSEAI, au terrorisme et aux discours de haine. Chaque trimestre, nous établissons en interne un rapport, basé sur un échantillon de contenu sur une période de 90 jours, concernant la prévalence des infractions pour le contenu lié à la CSEAI, au terrorisme et aux discours de haine, afin d'évaluer si nous atteignons nos objectifs.

(2) Rapports.

- (a) **Surveillance** : Nous vérifions le temps qu'il faut pour que le contenu confirmé comme étant de la CSEAI, du terrorisme ou des discours de haine soit retiré, afin de nous assurer que ce contenu signalé est rapidement supprimé de l'accès du public sur notre plateforme de partage de vidéos.
- (b) **Évaluation** : Nous fixons des objectifs concernant le temps médian qu'il nous faut entre la réception d'un signalement en application de contenu public concernant la CSEAI, le terrorisme ou les discours de haine sur notre plateforme de partage de vidéos et la nouvelle révision de ce contenu, suivi de sa suppression si celui-ci est confirmé comme étant de la CSEAI, du terrorisme ou des discours de haine. Tous les six mois, nous établissons en interne un rapport sur ce temps médian nécessaire pour chaque catégorie de préjudice prioritaire, afin d'évaluer si nous atteignons nos objectifs

De plus, nous produisons un [rapport sur la transparence](#) semestriel (tous les 6 mois), qui présente nos données d'application liées au contenu de CSEAI, de terrorisme ou de discours de haine. Le rapport comprend le nombre de contenus et de comptes qui nous ont été signalés pour avoir enfreint nos [règles communautaires](#) concernant le CSEAI, le terrorisme ou le discours de haine, le nombre de contenus signalés pour violation de nos règles communautaires sur le CSEAI, le terrorisme ou le discours de haine contre lesquels nous avons pris des mesures, ainsi que le pourcentage de ce nombre par rapport au nombre total de contenus soumis à des mesures d'application dans toutes les catégories de préjudice. Nous fournissons également le nombre de comptes contre lesquels nous avons pris des mesures pour violation de nos règles sur le CSEAI, le terrorisme ou le discours de haine, ainsi que le délai médian de traitement.

Snap collabore avec le NCMEC et d'autres experts en sécurité pour mieux comprendre le CSEAI et ses éventuelles manifestations sur notre plateforme, et pour signaler ces préjudices aux autorités compétentes. Snap entretient des relations solides avec des lanceurs d'alerte afin de porter ces types de préjudices, ainsi que d'autres, à l'attention de nos équipes en charge de la confiance et de la sécurité et de recueillir des retours sur nos services.

Snap reconnaît que les mesures et objectifs peuvent, si nécessaire, être adaptés. Par exemple, depuis que nous avons commencé à tester la prévalence du contenu CSEAI, terrorisme et discours de haine parmi le contenu public accessible via notre plateforme de partage de vidéos, nous avons mis en place des mesures proactives significatives pour détecter et éliminer ce contenu, ce qui a conduit à des améliorations importantes confirmées par les tests de prévalence suivants.

La fonction de conformité de Snap, telle que décrite dans la section 6, se réunit mensuellement pour superviser et surveiller les contrôles pertinents liés au CSEAI, au terrorisme ou aux discours de haine.

4. Restrictions de la publicité

(Article 28b(2) et Article 9 de la directive SMA)

4.1 Objectif

Notre objectif est de garantir que les publicités et le contenu commercial sur Snapchat sont appropriés et conformes aux lois applicables, y compris l'article 3a.3(1) de la loi néerlandaise sur les médias. C'est pourquoi nous avons mis en place les mesures ci-dessous pour prévenir la diffusion de publicités ou de contenu commercial enfreignant les règles sur Snapchat.

4.2 Mesures

Comme détaillé dans la [section 5](#), les annonceurs qui soumettent des publicités pour être diffusées sur Snapchat doivent s'assurer que ces publicités respectent nos [politiques publicitaires](#). De même, les Snapchatters qui soumettent du contenu sur la plateforme Snap autre que les publicités diffusées par Snap, et qui sont sponsorisés par, promeuvent ou font la publicité d'une marque, de produits, de biens ou de services (« contenu commercial »), doivent s'assurer que ce contenu respecte notre politique sur le [contenu commercial](#), y compris l'identification de la nature commerciale du contenu. Nos politiques publicitaires et notre politique sur le contenu commercial interdisent le message subliminal et exigent que le contenu respecte les lois applicables, les règlements, les ordonnances, les règles d'ordre public, les codes de l'industrie et les réglementations, ainsi que les [conditions d'utilisation](#) et les [règles communautaires](#) de Snap.

En plus de nos conditions et politiques, le contenu commercial sur notre plateforme de partage de vidéos passe par une modération automatique et/ou un examen humain afin de promouvoir la conformité avec nos règles communautaires et les critères d'éligibilité de la [Charte des contenus pour l'accès à plus de visibilité](#)

avant d'être diffusé auprès d'un large public. Par exemple, le contenu commercial ne peut être recommandé au-delà des amis ou abonnés du créateur que s'il provient de partenaires et créateurs sélectionnés et pré-approuvés.

Les publicités sont examinées avant leur publication sur Snapchat afin de garantir leur conformité avec nos politiques publicitaires. Nous fournissons aux modérateurs des instructions détaillées sur la manière d'interpréter et d'appliquer nos politiques, y compris des directives et des formations spécifiques au pays et au sujet. Snap propose également des fonctions de signalement facilement accessibles dans l'application et sur le web, y compris la possibilité de signaler du contenu commercial et des publicités.

Les publicités doivent être adaptées à leur public cible dans chaque zone géographique où elles seront diffusées : pour éviter que les Snapchatters ne soient exposés à des publicités inappropriées, nous exigeons un ciblage par âge minimum pour les publicités de biens et services réglementés, ainsi que pour d'autres publicités potentiellement inappropriées, telles que celles pour des produits de perte de poids, des applications de rencontres, et des publicités pour des films, jeux vidéo et programmes télévisés destinés à un public limité par âge. Par exemple, si une publicité promeut ou fait référence à de l'alcool et que le public cible de cette publicité inclut des utilisateurs plus jeunes que l'âge minimum requis dans notre politique publicitaire pour les pays ciblés, alors la publicité ne sera pas approuvée pour être diffusée auprès de ces Snapchatters.

Les publicités politiques (y compris les publicités liées aux élections, les publicités de plaidoyer et les publicités sur des sujets) doivent inclure un message « payé par » dans l'annonce, et toutes les publicités politiques sont examinées par rapport à nos politiques, notamment pour détecter la tromperie, la désinformation et les contenus délibérément trompeurs contraires à nos politiques. Nous maintenons la transparence en offrant au public la possibilité de consulter les détails de toutes les publicités politiques et de plaidoyer diffusées sur notre plateforme dans notre [Bibliothèque des publicités politiques](#). Comme pour toute publicité, Snap se réserve le droit d'exiger une vérification des allégations par des preuves factuelles et collabore avec des partenaires pour vérifier indépendamment les déclarations des publicités politiques.

Snap maintient une [Galerie des publicités](#), qui offre un aperçu des publicités diffusées sur Snap dans l'UE au cours de l'année passée, ainsi que des détails sur le ciblage et la portée de ces publicités, tels que l'identification de la publicité, la personne pour laquelle la publicité est présentée et (si cela diffère) la personne ou l'organisation ayant payé pour la publicité, ainsi que le contenu des publicités.

Application de nos conditions

Lorsque nous détectons ou sommes informés de contenu commercial et de publicités qui enfreignent nos conditions (y compris la publicité illégale), nous prendrons les mesures appropriées, ce qui peut inclure la suppression du contenu commercial ou de la publicité, ou l'envoi de celui-ci à une révision humaine pour une modération supplémentaire.

4.3 Mesures de surveillance et d'évaluation

Nous surveillons et évaluons l'efficacité de nos mesures pour garantir que les publicités et le contenu commercial sur Snapchat sont appropriés et conformes aux lois applicables de la manière suivante :

(1) Vérifications préalables.

- (a) **Surveillance** : Nous vérifions dans quelle mesure les publicités sur notre plateforme de partage de vidéos ont été examinées afin de nous assurer qu'elles respectent nos conditions (y compris la conformité avec la loi).
- (b) **Évaluation** : Nous fixons des pourcentages cibles de révision que nous attendons pour les publicités sur notre plateforme de partage de vidéos. Sur une base trimestrielle, nous faisons un rapport interne sur le pourcentage de publicités sur notre plateforme de partage de vidéos qui ont été examinées, afin d'évaluer si nous atteignons nos objectifs.

(2) Rapports.

- (a) **Surveillance** : Nous vérifions le temps qu'il faut pour que les publicités signalées comme illégales ou enfreignant autrement nos conditions soient ré-examinées et, le cas échéant, retirées, afin de nous assurer que ces publicités signalées sont rapidement supprimées de l'accès du grand public sur notre plateforme de partage de vidéos.
- (b) **Évaluation** : Nous fixons des objectifs pour le temps médian qu'il nous faut, à partir de la réception d'un signalement dans l'application concernant une publicité illégale ou enfreignant autrement nos conditions sur notre plateforme de partage de vidéos, pour réexaminer cette publicité et la retirer si elle est confirmée comme étant illégale ou enfreignant nos conditions. Tous les six mois, nous établissons un rapport interne sur le délai médian d'évaluation afin de déterminer si nous atteignons nos objectifs.

Snap reconnaît que les mesures peuvent, si nécessaire, être adaptées. Par exemple, lorsque nous identifions qu'une forme particulière de publicité pose un problème important, nos équipes de vérification publicitaire redoubleront de vigilance à l'égard de ce type de publicité lors des vérifications préalables.

La fonction de conformité interne de Snap, telle que décrite à la section 6, se réunit chaque mois afin de superviser et de contrôler les dispositifs pertinents relatifs à la publicité et au contenu commercial.

5. Mesures appropriées

Dans le tableau ci-dessous, nous indiquons les mesures que nous avons prises pour réduire la probabilité de violations de contenu sur les services concernés de Snapchat, en nous appuyant sur la liste de mesures définie à l'article 3a.3(2) du DMA et à l'article 28(b)(3) de la directive SMA.

Les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos doivent mettre en œuvre des mesures appropriées conformément à l'article 3a.3(2) du DMA et à l'article 28b(3) de la directive SMA. Ces mesures consistent en, le cas échéant :	L'effort de Snap pour se conformer à l'article 3A.3(2) du DMA et à l'article 28b(3) de la directive SMA,
(a) par l'inclusion et l'application dans les conditions générales des services de la plateforme de partage de vidéos des exigences mentionnées au paragraphe 1 ;	Nos conditions d'utilisation et nos règles communautaires interdisent le contenu nuisible que Snap est tenu d'empêcher sur la plateforme de partage de vidéos conformément à l'article 3a.3 du DMA. Nos conditions d'utilisation et nos règles communautaires ont été conçues pour être lues par tous les utilisateurs, à partir de 13 ans, et comprennent des résumés et des explications. Cela aide tous les utilisateurs à comprendre quelles activités sont interdites sur Snapchat ainsi que leurs conséquences, dans le but de réduire la probabilité qu'ils s'engagent dans des comportements susceptibles de conduire à la publication de contenus en infraction. Nos conditions d'utilisation exigent que le contenu public soit adapté à tous les Snapchatters (c'est-à-dire âgés de 13 ans et plus). Cela permet de s'assurer que Snapchat est adapté aux mineurs et ainsi de réduire les risques de violation de contenu conformément à l'article 3a.3 du DMA. Snap fournit également aux utilisateurs qui soumettent du contenu dans la section Spotlight de notre plateforme de partage de vidéos des consignes claires, appelées règles Spotlight, qui décrivent les exigences légales applicables aux soumissions sur Spotlight, et qui rappellent aux utilisateurs les conditions d'utilisation (y compris nos règles communautaires). Nous avons des accords de publication spécifiques avec nos partenaires premium qui soumettent du contenu sur notre plateforme de

	partage de vidéos, tels que les organisations médiatiques et les Snap Stars, qui les obligent à respecter nos conditions d'utilisation (y compris nos règles communautaires et la Charte des contenus pour l'accès à plus de visibilité).
(b) Ces accords incluent et appliquent, dans les conditions d'utilisation des services de la plateforme de partage de vidéos, les exigences énoncées à l'article 9(1) concernant les communications commerciales audiovisuelles qui ne sont ni commercialisées, ni vendues, ni organisées par les fournisseurs de la plateforme de partage de vidéos ;	Les annonceurs qui soumettent des publicités pour être diffusées sur Snapchat doivent s'assurer que ces publicités respectent nos politiques publicitaires. De même, les Snapchatters qui soumettent du contenu sur la plateforme Snap, autre que les publicités diffusées par Snap, et qui est sponsorisé, fait la promotion ou la publicité d'une marque, d'un produit, d'un bien ou service, doivent s'assurer que ce contenu respecte notre politique sur le contenu commercial, notamment en identifiant clairement la nature commerciale de ce contenu. Nos politiques publicitaires et notre politique sur le contenu commercial exigent que le contenu soit conforme aux lois, règlements, arrêtés, règles, normes d'ordre public, codes sectoriels et autres réglementations en vigueur, y compris, le cas échéant, le Code néerlandais de la publicité auquel Snap est soumis. Nos politiques publicitaires exigent clairement des annonceurs qu'ils respectent les exigences énoncées à l'article 9(1) de la directive SMA.
(c) mettre à disposition une fonctionnalité permettant aux utilisateurs qui mettent en ligne des vidéos générées par les utilisateurs d'indiquer si ces vidéos contiennent des communications commerciales audiovisuelles, dans la mesure où ils en ont connaissance ou sont raisonnablement censés en avoir connaissance ;	Nous apposons automatiquement la mention « Publicité » sur les annonces payantes diffusées sur Snapchat. Les Lenses sponsorisées affichent la mention « Sponsorisé ». Notre politique en matière de contenu commercial exige que les contenus à caractère commercial publiés de manière organique par des influenceurs soient correctement signalés. Nous proposons un outil de mention « Partenariat payant » que les influenceurs et les utilisateurs de Snapchat peuvent utiliser lorsqu'ils publient du contenu commercial, afin de les aider à respecter cette politique et leurs obligations légales.
(d) mettre en place et exploiter des	Les utilisateurs de Snapchat ont la possibilité de signaler les abus qu'ils peuvent observer ou subir

mécanismes transparents et conviviaux permettant aux utilisateurs d'une plateforme de partage de vidéos de signaler ou de notifier au fournisseur de la plateforme le contenu visé au paragraphe 1 fourni sur sa plateforme ;	sur Snapchat. Ils peuvent facilement signaler du contenu en accédant à l'option clairement indiquée « Signaler » dans le menu de chaque écran, ou en appuyant longuement sur le contenu lui-même. Les utilisateurs de Snapchat peuvent suivre notre processus de signalement simple, indiquer la raison de leur signalement et ajouter tout commentaire supplémentaire pouvant être pertinent pour l'affaire.
(e) mettre en place et exploiter des systèmes permettant aux fournisseurs de plateformes de partage de vidéos d'expliquer aux utilisateurs des plateformes de partage de vidéos quelle suite a été donnée aux signalements et aux notifications mentionnés au point (d) ;	Les signalements sont examinés par notre équipe de Confiance et Sécurité, qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et le contenu ou les comptes enfreignant les règles sont soumis à des mesures d'application. Pour nous assurer que les Snapchatters aient une compréhension claire des raisons pour lesquelles une action a été prise sur leur compte, et pour leur permettre de contester de manière significative le résultat de l'application, nous avons une procédure d'avis et d'appels qui protège l'intérêt de notre communauté tout en protégeant les droits des Snapchatters.
(f) mettre en place et exploiter des systèmes de vérification de l'âge des utilisateurs des plateformes de partage de vidéos concernant les contenus pouvant nuire au développement physique, mental ou moral des mineurs ;	Snap s'appuie sur l'âge déclaré pour limiter l'accès à Snapchat à son public de 13 ans et plus. Les utilisateurs doivent indiquer leur date de naissance lors de l'inscription à un compte, et nous n'autorisons pas les utilisateurs déclarant être âgés de moins de 13 ans à créer un compte. Nous utilisons également une combinaison de techniques d'âge déclaré et déduit pour assurer une vérification d'âge plus rigoureuse, afin de limiter l'accès aux contenus et fonctionnalités destinés à un public plus mature pour les utilisateurs de moins de 18 ans.
(g) mettre en place et exploiter des systèmes faciles à utiliser permettant aux utilisateurs des plateformes de partage de vidéos d'évaluer le contenu visé au paragraphe 1 ;	Comme décrit au point (d), les Snapchatters peuvent facilement signaler du contenu en naviguant vers l'option « Signaler » clairement indiquée dans le menu. Les Snapchatters doivent choisir une raison pour signaler, y compris, entre autres, « Nudité et contenu sexuel » et « Discours de haine, terrorisme et extrémisme violent ». Chaque catégorie dispose également de sous-catégories et d'une option de saisie de texte libre

	pour permettre aux Snapchatters d'ajouter tout commentaire complémentaire. Cela pourrait être pertinent pour le rapport.
(h) prévoir des systèmes de contrôle parental placés sous le contrôle de l'utilisateur final en ce qui concerne les contenus susceptibles de nuire au développement physique, mental ou moral des mineurs ;	Notre outil de supervision parentale intégré à l'application, Centre parental, offre aux parents et aux adultes de confiance un accès aux contrôles de contenu, leur permettant de limiter les contenus sensibles recommandés à leurs adolescents. Les parents peuvent également signaler facilement les comptes qui pourraient enfreindre nos règles communautaires et ont accès à des ressources utiles directement depuis l'application.
i) mettre en place et exploiter des procédures transparentes, faciles à utiliser et efficaces pour le traitement et la résolution des plaintes des utilisateurs adressées au fournisseur de plateforme de partage de vidéos, en lien avec la mise en œuvre des mesures mentionnées aux points d) à h) ;	Les Snapchatters disposent de plusieurs options pour contacter Snap. Celles-ci comprennent : ● Par courrier postal ou par e-mail à Snap comme décrit ici et ; ● en soumettant une demande via notre Centre d'assistance En outre, nous offrons aux Snapchatters un mécanisme de résolution des litiges tel que décrit dans nos conditions d'utilisation,
(j) prévoir des mesures et outils efficaces en matière d'éducation aux médias et sensibiliser les utilisateurs à ces mesures et outils.	Nous mettons à disposition une série d'outils sur notre site web, dans les boutiques d'applications et au sein de notre application afin de sensibiliser les Snapchatters, dont notre Centre de confidentialité, Centre de sécurité, Centre d'assistance, Centre familial, Centre de transparence, nos conditions d'utilisation, les notifications contextuelles (« just-in-time ») ainsi que diverses campagnes de sensibilisation. En outre, notre programme de culture numérique Safety Snapshot vise à éduquer les Snapchatters sur des sujets tels que la protection des données, la cybersécurité et la sécurité en ligne.

6. Mesures de supervision et audits

Cadre de gestion des risques de la plateforme

Snap dispose d'un cadre formalisé fondé sur des principes, qui reflète nos valeurs et notre respect des droits numériques lors de l'identification, de l'examen ou de l'atténuation des risques au sein des services concernés de Snapchat. Le cadre est divisé en deux parties qui s'inspirent des éléments pertinents et établis du cadre international des droits humains : (1) l'identification des valeurs fondamentales de gouvernance de la plateforme ; et (2) un ensemble de principes d'équilibre pour confronter ces valeurs aux risques pour notre communauté et autres préjudices. La référence à ces deux éléments conjointement permet d'adopter une approche cohérente pour examiner de manière responsable les propositions de mesures d'atténuation des préjudices, tout en tenant compte des valeurs fondamentales.

Nous adoptons une approche responsable et respectueuse des droits pour la gouvernance de la plateforme, ainsi que pour la détection et la gestion des risques. Nous prévoyons que notre fonction de conformité interne et ses groupes de travail interfonctionnels examinent cette approche chaque année afin de s'assurer qu'elle est conforme aux exigences légales, y compris celles prévues par la loi néerlandaise sur les médias, ainsi qu'aux meilleures pratiques mondiales.

Fonction de conformité interne et audits

Snap a mis en place une fonction de conformité indépendante (ICF) dans le cadre de l'équipe juridique de Snap, distincte des opérations de Snap, dotée d'une autorité, d'un statut et de ressources suffisants, pour être responsable de la coordination, de la supervision et de la mise en œuvre du programme de réglementation et de confidentialité de Snap. La fonction de conformité interne (FCI) se réunit chaque mois et assure la supervision afin de garantir que les processus internes, ressources, tests, documents ou contrôles nécessaires sont en place pour se conformer à la législation, y compris la loi néerlandaise sur les médias, et surveille également le respect de cette loi par Snap. Snap a désigné des responsables de la conformité indépendants qui rendent compte à l'organe de direction. L'organe de direction supervise et soutient la fonction de conformité et gère les problèmes dès qu'ils sont transmis à l'organe. Les responsables indépendants de la conformité et/ou l'organe de direction de Snap tiennent régulièrement le Conseil d'administration et les cadres supérieurs informés sur les questions liées à la conformité. L'équipe interne de partenaires en gestion des risques de Snap facilite chaque année la réalisation d'un audit interne.

7. Supervision et application du Code de conduite de Snap

Nous [informons](#) le public que Snap est régulé par l'Autorité néerlandaise des médias (CvdM) dans le cadre de l'AVMSD et du DMA. Le Code fait partie d'un système de corégulation avec le CvdM. Snap est responsable de la définition d'objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement

définis, tels que décrits dans ce Code, de la mise en œuvre de mesures appropriées pour atteindre ces objectifs, et de la mise en place de mesures de supervision et d'évaluation pour vérifier si Snap atteint ses objectifs. Afin de permettre au CvdM d'exercer correctement ses pouvoirs de co-régulation, Snap coopérera avec le CvdM selon les besoins et se réunira régulièrement avec le CvdM pour faire état de ses progrès concernant ses objectifs. Le CvdM dispose de pouvoirs de supervision et d'exécution administrative détaillés dans le chapitre 7 du DMA.

Snap s'engage à garantir la sécurité de nos communautés sur Snapchat. Nous continuerons à surveiller l'efficacité de nos mesures décrites dans le Code dans le but d'identifier et de nous adapter aux nouvelles tendances et risques.